



⑪ Numéro de publication : **0 504 126 A1**

⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **92870031.9**

⑤① Int. Cl.⁵ : **A47C 23/06**

㉔ Date de dépôt : **25.02.92**

③① Priorité : **08.03.91 BE 9100219**

④③ Date de publication de la demande :
16.09.92 Bulletin 92/38

⑥④ Etats contractants désignés :
BE ES FR IT

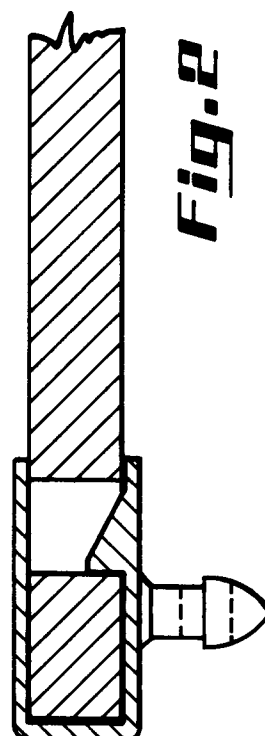
⑦① Demandeur : **SEDAC-MECOBEL**
Kortrijkstraat 246
B-8610 Wevelgem (BE)

⑦② Inventeur : **Brossier, Jean**
La Perrière
F-72190 Coulaines (FR)

⑦④ Mandataire : **Pieraerts, Jacques et al**
Bureau Gevers S.A. rue de Livourne 7 bte 1
B-1050 Bruxelles (BE)

⑤④ **Embout destiné à assujettir les extrémités des lattes de bois appartenant à un sommier à lattes.**

⑤⑦ L'invention concerne un embout destiné à assujettir les extrémités des lattes de bois appartenant à un sommier à lattes qui est formé par un logement ouvert sur un de ses côtés et présentant une face supérieure, un fond et trois faces latérales, caractérisé par a) à l'intérieur de l'embout au moins un crochet qui saute dans une encoche de l'extrémité de la latte, b) au moins une protubérance, à tête élargie qui fait saillie sous le fond, qui peut être enfoncée étroitement dans le passage correspondant ménagé dans un profilé de support perforé à cet effet.



Cette invention concerne un embout destiné à assujettir les extrémités des lattes de bois appartenant à un sommier à lattes qui est formé par un logement ouvert sur un de ses côtés et présentant, pour le reste, une face supérieure, un fond et trois faces latérales dont les dimensions correspondent à celles de l'extrémité de la latte à saisir.

Il existe de nombreux types d'embout qui sont en usage depuis fort longtemps et sont destinés à être glissés sur les extrémités des lattes d'un sommier à lattes. De tels embouts ont une exigence qui est de permettre une fixation solide des lattes par rapport aux profilés de support.

De plus, la liaison entre les extrémités des lattes et les profilés de support doit demeurer silencieux. D'un point de vue constructif la fixation à la machine des embouts sur les profilés de support doit pouvoir se faire sans encombres.

Pour réaliser cet objectif conformément à l'invention, l'embout conforme à l'invention est caractérisé en ce que:

- a) à l'intérieur de l'embout est prévu au moins un crochet sur la face interne d'un des côtés du logement et présentant une section longitudinale telle que ce crochet saute dans une encoche de l'extrémité de la latte, prévue à cet effet, lorsque cette extrémité est enfoncée dans l'embout;
- b) au moins une protubérance, à tête élargie, fait saillie sous le fond, qui peut être enfoncée étroitement dans le passage correspondant ménagé dans un profilé de support perforé à cet effet, protubérance qui présente, dans le sens longitudinal, une ouverture allongée qui permet une compression suffisante de la protubérance lorsque celle-ci est enfoncée étroitement dans le profilé de support perforé.

D'autres détails et avantages de l'invention ressortiront de la description qui sera donnée ci-après d'un embout destiné à assujettir les extrémités de lattes de bois appartenant à un sommier à lattes.

Cette description n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne limite pas l'invention. Les notations de référence se rapportent aux figures ci-jointes.

La figure 1 est une vue en plan de l'embout selon l'invention dans lequel l'extrémité d'une latte est glissée.

La figure 2 est une coupe selon la ligne II-II de la figure 1.

La figure 3 est une coupe selon la ligne III-III de la figure 1.

L'embout représenté par ces figures est constitué d'un logement 1 présentant un côté ouvert, c.à.d. le côté par lequel l'extrémité d'une latte 2 peut être enfoncée dans l'embout, un fond 3, une face supérieure 4 et trois parois latérales 5.

A l'intérieur, le logement 1 possède un crochet 6 qui fait saillie hors du fond 3 et qui, lorsque l'extrémité de la latte est introduite dans le logement 1, saute

dans le trou 7 prévu dans cette extrémité de latte.

Le fond 3 présente en-dessous au moins une, mais de préférence deux, protubérences 8 présentant une tête élargie 9 grâce à laquelle le logement 2 peut être fixé par rapport à un profilé de soutien situé en-dessous.

Le profilé de soutien qui n'est pas représenté aux figures, présente des perforations appropriées dans lesquelles la tête élargie 9 peut être enfoncée et grâce auxquelles les protubérences 8 demeurent bloquées. Pour permettre l'enfoncement de la protubérance 8, la tête élargie 9 de celle-ci doit pouvoir être légèrement comprimée. A cet effet, des ouvertures allongées 10 sont prévues.

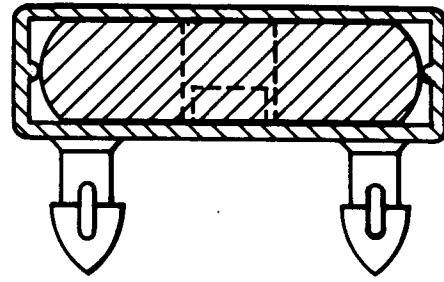
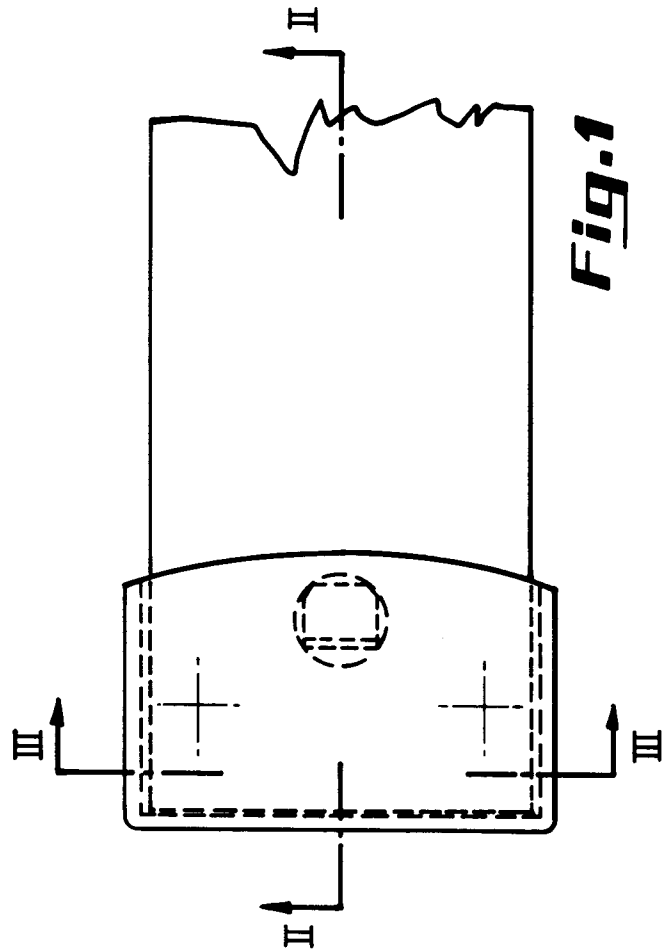
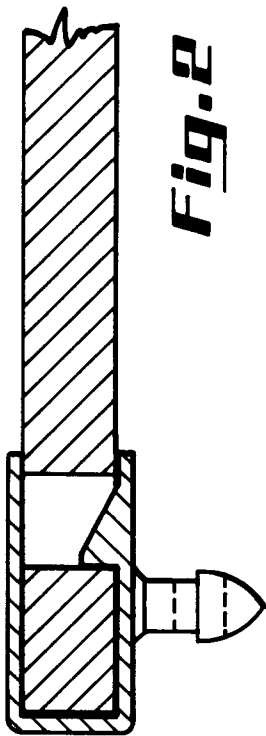
Grâce à la présence de ces orifices allongés, la tête élargie 9 de la protubérance 8 peut aisément traverser les perforations du profilé de soutien.

Les petits modèles peuvent se contenter d'une seule protubérance. Dans d'autres formes d'exécution, deux protubérences de l'espèce sont prévues.

Grâce à la structure de l'embout selon l'invention, une liaison solide et indefectible se réalise entre une latte et un profilé de support. Il est entendu que des modifications pourraient être apportées à l'invention sans sortir du cadre de la présente demande de brevet.

Revendications

1. Embout destiné à assujettir les extrémités des lattes de bois appartenant à un sommier à lattes qui est formé par un logement ouvert sur un de ses côtés et présentant, pour le reste, une face supérieure, un fond et trois faces latérales dont les dimensions correspondent à celles de l'extrémité de la latte à saisir, caractérisé en ce que:
 - a) à l'intérieur de l'embout est prévu au moins un crochet sur la face interne d'un des côtés du logement et présentant une section longitudinale telle que ce crochet saute dans une encoche de l'extrémité de la latte, prévue à cet effet, lorsque cette extrémité est enfoncée dans l'embout;
 - b) au moins une protubérance, à tête élargie, fait saillie sous le fond, qui peut être enfoncée étroitement dans le passage correspondant ménagé dans un profilé de support perforé à cet effet, protubérance qui présente, dans le sens longitudinal, une ouverture allongée qui permet une compression suffisante de la protubérance lorsque celle-ci est enfoncée étroitement dans le profilé de support perforé.
2. Embout selon la revendication 1, caractérisé en ce que le crochet précité (6) se trouve à l'intérieur du logement sur le fond (3) de celui-ci.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 87 0031

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	BE-A-904 107 (VANGHEENBERGHE) * le document en entier *	1, 2	A47C23/06
Y	FR-A-2 024 971 (KAHL) * page 5, ligne 26 - ligne 37; figure 4 *	1, 2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15 MAI 1992	Examinateur VANDEVONDELE J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)